

Consultation publique sur des projets d'école et d'équipements collectifs dans Griffintown

Merci d'avoir demandé la trousse postale de l'OCPM. Que vous soyez résident ou visiteur du quartier, nous souhaitons connaître votre opinion.

Cette trousse contient :

- Dépliant de la consultation
- Document d'information fourni par le promoteur (3.1)
- Documents d'information fournis par la Ville (4.1 et 4.2)
- Questionnaire pour rédiger votre opinion
- Enveloppe-retour préaffranchie

Il existe plusieurs manières de nous partager votre opinion :

- Par la poste, en remplissant et en retournant le questionnaire ci-joint
- Par message vocal, en composant le 438 815-0679
- En échangeant avec les commissaires, de façon virtuelle et en personne, si les consignes sanitaires l'autorisent, par téléphone ou par vidéoconférence lors des séances d'audition des opinions. Prenez rendez-vous en composant le 514 872-8510.

Comment utiliser la trousse postale pour transmettre votre opinion?

1. Lire les documents d'information contenus dans la trousse.
2. Compléter le questionnaire.
3. Retourner par la poste uniquement le questionnaire dans l'enveloppe-retour préaffranchie **avant le 14 décembre 2020.**

Vous avez accès à Internet?

Toute l'information au sujet de la consultation et de la démarche virtuelle se trouve sur **ocpm.qc.ca/projets-griffintown**

Pour toute question concernant le projet, la documentation disponible et les manières de participer à la consultation, communiquez avec Gilles Vézina au 514 872-8510.

Consultation sur les projets d'école et d'équipements collectifs dans Griffintown

Questions pour rédiger votre opinion

L'OCPM a reçu le mandat d'organiser une consultation publique sur deux projets dans le secteur des Bassins-du-Havre à Griffintown (arrondissement du Sud-Ouest) :

- Un projet mixte comprenant une école et un bâtiment de logement social
- Un projet de pavillon dans le futur parc du Bassin-à-Bois

Des modifications réglementaires sont proposées pour chacun d'entre eux.



Source : Arrondissement Le Sud-Ouest

Le questionnaire qui suit fait partie du processus d'audition des opinions. Chaque commentaire sera porté à l'attention des commissaires qui les analyseront et rédigeront le rapport de consultation ainsi que les recommandations qui seront remis aux élus de la Ville de Montréal. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les règles de l'OCPM et de vous identifier pour que votre opinion soit prise en compte. Vos commentaires ainsi que votre nom seront publiés sur notre site Web. Vos autres coordonnées personnelles sont pour l'usage de l'OCPM uniquement et elles ne seront pas publiques.

L'OCPM vous propose quelques questions ouvertes qui vous permettront de donner votre opinion, notamment sur les sujets suivants :

1. La section école;
2. La section logement social;
3. Le projet de pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois.

Dans les pages qui suivent, une présentation de chaque projet et des questions ouvertes vous permettront de donner votre opinion. Notez bien que ces questions sont facultatives. Vous êtes aussi invité(e) à donner votre opinion sur tout autre sujet soulevé par les changements proposés.



1. PROJET MIXTE – SECTION ÉCOLE

Présentation

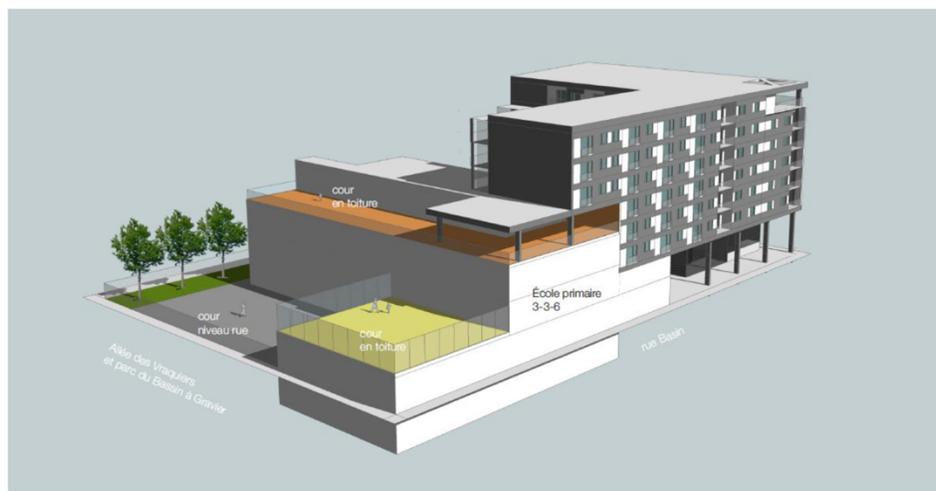
Située sur la rue des Bassins, l'école projetée ouvrira ses portes en 2023. Dans sa version actuelle, elle devrait accueillir 12 classes primaires et préscolaires. Elle serait haute de deux à quatre étages, et comprendrait deux cours à l'intention des élèves, soit l'une au sol à côté du parc du Bassin-à-Gravier, et l'autre sur le toit du gymnase. Elle accueillerait un stationnement pour vélos d'au moins 20 places, mais aucun stationnement automobile. Le bâtiment de l'école serait également imbriqué dans le bâtiment de logement social. Le Centre de service scolaire de Montréal (CSSDM) prévoit que certains locaux, tels le gymnase, la bibliothèque et une salle polyvalente, seront ouverts au public en dehors des heures de classe.

À noter que le Centre de services scolaire de Montréal à l'intention de construire éventuellement une seconde école pour mieux répondre aux besoins du secteur.

Les modifications réglementaires demandées consistent à :

- Autoriser la construction d'une école
- Autoriser une hauteur minimale plus basse (9 mètres) que celle prévue au règlement (12,5 mètres) pour la partie comprenant le gymnase
- Libérer de l'espace au sol pour aménager une cour de récréation
- Retirer l'obligation de construire un toit vert ou blanc et aménager une seconde cour de récréation sur le toit du gymnase
- Retirer l'obligation d'inclure du stationnement automobile
- Inclure au moins 20 places de stationnement pour vélos

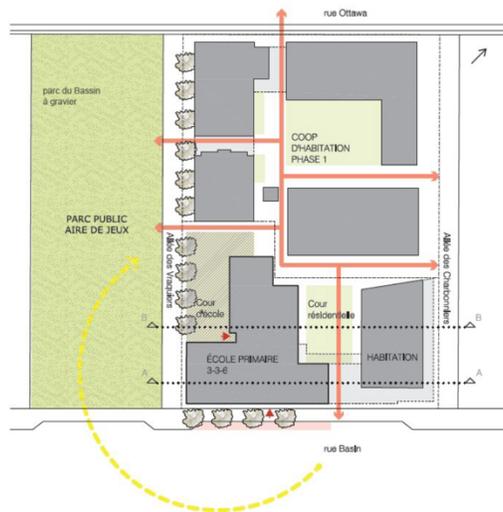
PROJET MIXTE ÉCOLE PRIMAIRE ET LOGEMENTS SOCIAUX



Perspective préliminaire

Source : Smith Vigeant Architectes

PROJET MIXTE ÉCOLE PRIMAIRE ET LOGEMENTS SOCIAUX



Plan d'implantation préliminaire

Source : Smith Vigeant Architectes

Questions pour guider votre réflexion

Est-ce que les modifications proposées pour réaliser le projet d'école vous paraissent pertinentes?

Que pensez-vous de l'intention d'aménager deux cours de récréation, dont l'une sur le toit du gymnase?

Que pensez-vous du fait de rendre disponibles au public certains locaux et équipements de l'école en dehors des heures de classe? (Ex. salle polyvalente, bibliothèque, gymnase)

Le projet d'école ne prévoit pas de stationnement automobile. Est-ce selon vous une bonne ou une mauvaise chose? Expliquez.

Quelle importance accorderiez-vous au stationnement pour vélos?

Avez-vous d'autres suggestions pour rehausser la qualité générale de l'école?



2. PROJET MIXTE – SECTION LOGEMENT SOCIAL

Présentation

Du projet résidentiel (81 logements sociaux sur 8 étages), seuls 2 éléments sont soumis à la consultation publique, car ils exigent des modifications réglementaires. Ces éléments sont le stationnement et l'imbrication du bâtiment résidentiel dans celui de l'école.

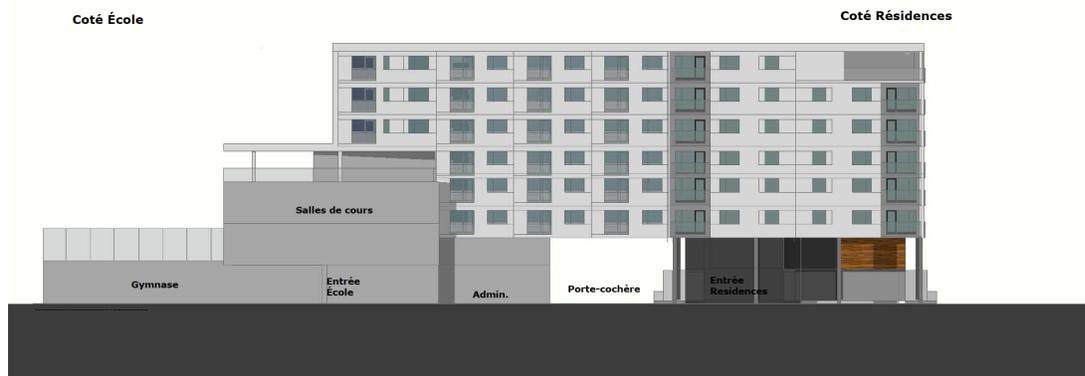
Le stationnement

S'il suivait la version actuelle du règlement, le promoteur Bâtir son quartier devrait inclure au moins 41 cases de stationnement dans son projet résidentiel, et au plus, 81 cases. Ces espaces de stationnement devraient être construits exclusivement en souterrain. Le promoteur demande des modifications réglementaires pour :

- Annuler ces obligations
- Limiter le stationnement, pour l'ensemble du bâtiment, à cinq cases au niveau rez-de-chaussée. Ces cases permettraient aux véhicules de livraison de se garer temporairement.

L'imbrication des deux bâtiments

Actuellement, l'imbrication du bâtiment résidentiel dans celui de l'école n'est pas permise dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le promoteur Bâtir son quartier voudrait la faire autoriser, car il y voit des avantages en matière de qualité architecturale et d'utilisation de l'espace.



ÉLÉVATION rue BASIN

ÉCHELLE 1:250

RÉSIDENCES / ÉCOLE
ÉCOLE PRIMAIRE + LOGEMENTS SOCIAL

AEDIFICA
volet Résidentiel

Source : Aedifica, avril 2020



3. PROJET DE PAVILLON DANS LE PARC DU BASSIN-À-BOIS

Présentation

Le pavillon serait implanté au sud du parc du Bassin-à-bois, près de la place des Arrimeurs.

Il accueillerait une salle multifonctionnelle avec vestiaire et toilettes, un garage à Zamboni et les équipements mécaniques nécessaires au fonctionnement d'une patinoire réfrigérée. Il serait construit en bois, sous le niveau de la rue, pour rappeler l'ancien bassin à bois, et serait accessible aux piétons à partir de la rue des Bassins. La construction vise à réduire au minimum les dépenses d'énergie.

Les modifications réglementaires demandées consistent à :

- Autoriser la construction d'un pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois
- Autoriser les activités communautaires et culturelles dans le pavillon

Aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs



Public consultation on school and public facilities projects in
Griffintown

Thank you for requesting the OCPM's postal kit. Whether you are a resident or a neighborhood visitor, we want to know your opinion.

Content of the postal kit:

- Consultation's leaflet - in French
- Information Document provided by the developer (3.1) - in French
- Information Documents provided by the City (4.1 and 4.2) - in French
- Questionnaire to write an opinion – in English
- Prepaid return envelope

There are many ways to share your opinion:

- By mail, by filling out and returning us the enclosed questionnaire
- By voice mail, by calling 438 815-0679
- Virtually and in person, if the sanitary instructions allow it, by phone or by videoconference during opinion hearing sessions. Book an appointment by calling 514 872-8510.

How to use the postal kit to send your opinion?

1. Read the documents enclosed in the kit.
2. Complete the questionnaire.
3. Return by mail only the completed questionnaire using the prepaid return envelope **before December 14, 2020.**

You have access to the Internet?

All the information regarding the consultation and its virtual process is available on our website at **ocpm.qc.ca/projets-griffintown**

Should you have any questions or concerns regarding the project, the available documentation or the different ways to submit your opinion, feel free to contact Gilles Vézina at 514 872-8510.

Consultation on Griffintown school and public facility projects

Questions to draw out your opinion

The OCPM was given a mandate to organize a public consultation on two projects in Griffintown's Bassins-du-Havre sector (Sud-Ouest borough):

- A mixed project comprising a school and social housing building
- A pavilion project for the future parc du Bassin-à-Bois

By-law amendments are proposed for both.



Source: Le Sud-Ouest borough

The following questionnaire is part of the hearing-of-opinions process. All comments will be brought to the attention of the commissioners who will analyze them and draw up the consultation report as well as the recommendations to be submitted to Montréal elected officials. That is why we ask that you respect OCPM rules and identify yourself so that your opinion may be taken into account. Your comments and name will be posted on our Web site. All other personal information is solely for OCPM use and will not be made public.

The OCPM offers herein a few open questions that will allow you to express your opinion on the following topics:

1. The school section;
2. The social housing section;
3. The pavilion project for the parc du Bassin-à-Bois.

In the following pages, an outline of each project and open questions will allow you to express your opinion. Please note that the questions are optional. You are also invited to give your opinion on any other topic raised by the proposed changes.

1. MIXED PROJECT – SCHOOL SECTION

Outline

Located on des Bassins Street, the planned school will open its doors in 2023. In its current version, it would accommodate 12 primary and pre-school classes. It would be between two and four storeys in height, and would include two schoolyards, one at ground level next to the parc du Bassin-à-Gravier, and the other on the gymnasium roof. It would provide parking spaces for approximately 20 bicycles, but none for automobiles. The school building would also be interlinked with the social housing building. The Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) anticipates that some facilities, such as the gymnasium, the library, and a multi-purpose hall will be open to the public outside of school hours.

It is important to note that the Centre de services scolaire de Montréal plans to build a second school at some point to better meet local needs.

The requested by-law amendments involve:

- Authorizing the construction of a school
- Authorizing a lower minimum height (9 meters) than was provided for in the by-law (12.5 meters) for the section containing the gymnasium
- Freeing up space at the ground level to set up a schoolyard
- Removing the obligation to build a green or white roof to develop a second schoolyard on the gymnasium roof
- Removing the obligation to include automobile parking
- Include at least 20 parking spaces for bicycles

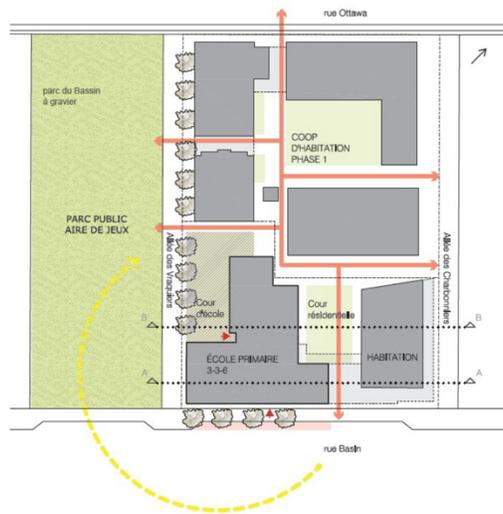
PROJET MIXTE ÉCOLE PRIMAIRE ET LOGEMENTS SOCIAUX



Perspective préliminaire

Source : Smith Vigeant Architectes

PROJET MIXTE ÉCOLE PRIMAIRE ET LOGEMENTS SOCIAUX



Plan d'implantation préliminaire

Source : Smith Vigeant Architectes

Questions to guide your thought process

Do the amendments proposed to carry out the school project seem relevant to you?

What do you think of the idea of developing two schoolyards, including one on the gymnasium roof?

What do you think of the idea of making some of the school's premises and facilities available to the public outside of school hours? (E.g. multi-purpose hall, library and gymnasium.)

The school project does not include any automobile parking. Do you think that is a good thing or a bad thing? Please explain.

How important do you think it is to provide parking for bicycles?

Do you have other suggestions to improve the overall quality of the school?

2. MIXED PROJECT – SOCIAL HOUSING SECTION

Outline

Only two elements of the residential project (81 social housing units on 8 floors) are submitted for public consultation, as they require by-law amendments. Those elements are parking and the interlinking of the residential building with that of the school.

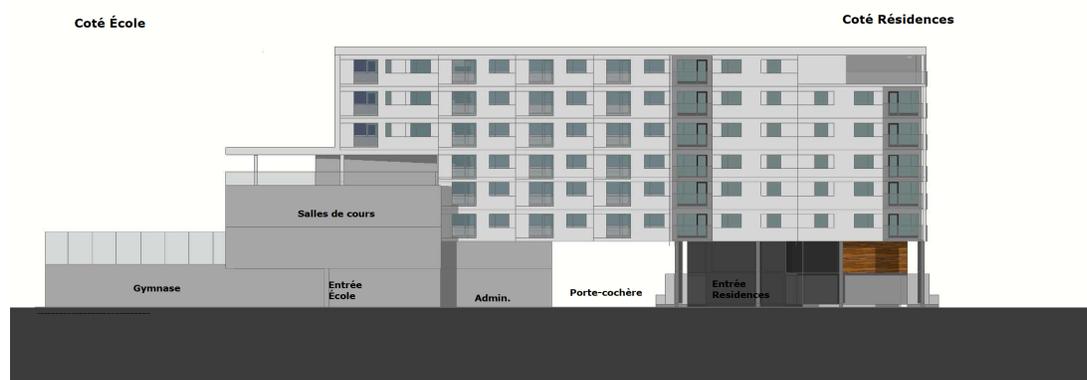
Parking

If the developer, Bâtir son quartier, were to follow the existing version of the by-law, it would have to include at least 41 and at most 81 parking spaces in its residential project. Those parking spaces would have to be built exclusively underground. The developer is asking for by-law amendments to:

- Cancel those obligations
- Limit parking, for the building as a whole, to five spaces at ground level. Those spaces would provide temporary parking for delivery vehicles.

Interlinking of the two buildings

Currently, the interlinking of the residential building and the school building is not permitted in the Sud-Ouest borough. The developer, Bâtir son quartier, would like it to be authorized, as it believes that it provides advantages in terms of architectural quality and use of space.



ÉLÉVATION rue BASIN

ÉCHELLE 1:250

RÉSIDENCES / ÉCOLE
ÉCOLE PRIMAIRE + LOGEMENTS SOCIAL

AEDIFICA
volet Résidentiel

Source: *Ædifica*, April 2020

3. PAVILION PROJECT IN PARC DU BASSIN-À-BOIS

Outline

The pavilion would be set up south of the parc du Bassin-à-bois, near the place des Arrimeurs.

It would contain a multi-purpose hall complete with cloakroom and bathrooms, a Zamboni garage and the mechanical equipment required for the operation of a refrigerated rink. It would be built of wood, below street level, in reminiscence of the old wood camber, and provide pedestrian access from des Bassins Street. The construction aims to reduce energy expenditures to a minimum.

The requested by-law amendments involve:

- Authorizing the construction of a pavilion in the parc du Bassin-à-Bois
- Authorizing community and cultural activities in the pavilion

Aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs



